

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} juin 2015

L'an deux mil quinze et le premier juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALEMANY Brigitte, ALLIER Stéphane, GILS Bernard, GRINO Sylvie, LAPEYRE Denis, LEFRANCQ Arnaud, LOUVEAU Solveig, PAPINESCHI Véronika, PELTIER Julien, PRÉVOTEAU Gisèle, RICHELME-DAVID Suzanne, RICHOU Xavier, VILA Charlotte., VILA Didier

Absents excusés :

RICHOU Xavier a donné procuration à PELTIER Julien

Sur proposition de la Présidente, Suzanne RICHELME-DAVID est désignée secrétaire de séance.

DROITS DE PRÉEMPTION

- SCI Harthill : maison, 11 rue de la ville
- Mme ESPANOL Elise : maison, 6 rue de la ville
- SCI Le Pradel : Terrain 540m²
- SCI Sawadee : maison, 30 Avenue Pasteur

Le Conseil Municipal ne souhaite pas user de son droit de préemption.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CM

Les comptes rendus des conseils municipaux des 22 avril 2015 et 4 mai 2015 sont approuvés.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

La commission informe le Conseil Municipal des dernières activités en cours :

- L'achat de matériel : tables avec bancs qui seront fixés au Chemin du Jeu du Mail et au stade ; bancs métalliques, tables pliantes et chaises d'extérieur.
- Réhabilitation des WC du Bourguet : le projet technique sera chiffré et présenté au prochain Conseil Municipal.
- Dans le cadre de la nouvelle édition du plan du village, il est demandé de donner un nom à une impasse. Celle-ci étant privée, il n'y a pas lieu de lui donner suite.
- Avant la prolifération des moustiques il est demandé que les ruisseaux soient nettoyés.
- Monsieur TOLZA n'ayant pas donné de réponse, son projet de réhabilitation du site de l'ancienne piscine ne pourra pas être examiné cette année.
- Prévoir à nouveau le débroussaillage du jardin du presbytère.

DÉSIGNATION DU JURY D'ASSISES

Tirage au sort de 6 citoyens de la commune susceptibles d'être choisis pour le jury d'assise.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur Didier VILA et Madame Solveig LOUVEAU sont chargés de la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes. Un Conseiller Municipal de BRAM a fourni des informations et quelques idées sur le fonctionnement de ce Conseil.

Deux réunions d'informations auront lieu avec les parents. Les classes concernées : pour les primaires : CM1 et CM2, pour les secondaires : 6ème et 5ème. 2 conseillers seront élus par classe soit un total de 8 conseillers. Les élections sont prévues le vendredi 19 juin 2015 de 15h30 à 18h15. Les nouveaux élus seront accueillis à la Mairie par l'ensemble du Conseil Municipal le lundi 22 juin à 18h30.

Installation du Conseil des Jeunes en septembre 2015.

Le mercredi 13 mai : rencontre en Mairie avec la directrice et les classes CM1 et CM2 pour offrir le livre de la République.

ÉTUDE DES CATÉGORIES FONCIÈRES

- Une commission de révision des catégories foncières se met en place, elle est constituée par Denise GILS, Bernard GILS, Gisèle PREVOTEAU et Charlotte VILA.

LA POSTE

Le 23 mars une réunion d'information a eu lieu avec un représentant de La Poste.

Une proposition d'agence postale est faite. Ce contrat de 1 à 9 ans pourrait permettre l'ouverture d'un local postal par une personne formée par La Poste. Une subvention serait allouée à la commune pour financer cet emploi. La Poste peut également attribuer une aide financière pour la réfection du local.

Afin de préserver un semblant de service public, le Conseil Municipal opte pour l'agence postale et réfléchit sur son fonctionnement.

DIVERS

- Cimetièrre

Dans le cadre de la législation funéraire, la commune doit posséder un terrain communal (en plus du caveau communal) et un ossuaire. Il convient de pallier à ce manquement.

Il a été rappelé que l'entretien des tombes relève du privé, que seuls les espaces communs doivent être entretenus, ceci permet de repérer les tombes abandonnées qui peuvent être récupérées selon la procédure légale.

-Le problème technique de freins sur le fourgon funéraire est en attente de solution.

-Seuls 3 employés municipaux peuvent porter le cercueil. Une réflexion doit être engagée pour pouvoir continuer à assurer cette prestation.

-TAPS

Le CIAS demande si nous souhaitons reconduire la délégation.

Plus de 50 enfants sont inscrits, mais il semble que certaines prestations assurées cette année n'aient pas données la satisfaction attendue. Il est suggéré de faire passer un questionnaire auprès des parents pour connaître leur avis ; le futur Conseil Municipal Jeunes pourrait donner son avis sur la qualité des prestations.

L'activité au Centre Aquatique est reconduite pour les classes du CP au CM2 mais pas pour la maternelle.

(3€ par enfant et 10séances, gratuit pour les accompagnants).

- Entretien des chemins communaux :

Le budget voté est de 35 000€, le devis que nous venons de recevoir s'élève à 143 000€. Les projets seront classés par ordre prioritaire.

- SYADEM :

Une délibération est prise pour une convention de maîtrise d'ouvrage au SYADEN dans le cadre des travaux de renforcement Basse Tension et réseau télécom du programme : rue Jean JAURES sur les postes Mairie, Rambaud et Argent double.

- Sécurité : Pour un problème de sécurité, il est décidé de placer des potelets sur le virage au niveau de la maison d'Henri SARRATO pour éviter que les véhicules ne stationnent sur le trottoir en plein tournant.

- ASA des jardins :

La pompe électrique est arrivée et va être mise en service.

- PV électroniques :

La procédure est en cours et devrait être opérationnelle : 1 avertissement puis PV.

- Personnel :

Une nouvelle réunion est prévue avec le personnel technique mercredi 3 juin pour finaliser la proposition de remaniement des horaires de travail sur l'année et la mise en place des horaires d'été. Cette négociation passera devant la Commission Technique le 9 juillet.

- MNT :

La décision de prise en charge d'une partie du coût de la cotisation Mutuelle (MNT)prévoyance et maladie des agents est ajournée.

- Café :

Un couple reprendrait la gérance du Café et propose de faire un jour de fête locale. Avis favorable car pour l'instant aucune association ne souhaite porter le projet en accompagnement des jeunes.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 22 juin 2015 à 18h30